

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL**Lundi 3 Mars 2025**

Le lundi 3 Mars 2025 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Amfreville-Saint-Amand, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de conseil d'Amfreville la Campagne, sous la présidence de Jérôme DEBUS, Maire d'Amfreville-Saint-Amand.

Date de la convocation	18 Février 2025	Date de l'affichage	19 février 2025
Membres en exercice	19	Membres présents	13
Nombre de pouvoirs	4	Membres en exercice	17
Secrétaire de séance	Cédric LETAILLEUR		
Présents	Jérôme DEBUS - Marie Christine GAILLIARD - Jean-Pierre BIERLA - Fabrice MERCIER - Sophiane DERLOT - Jean-Pierre PECHON - Jean-Louis HUBAILLE - Cédric LETAILLEUR - Fabien ARTAUD - Françoise NEGRERIE - Françoise BOURGUEL - Jean-Claude CAMPION - Jonathan STACKLER.		
Pouvoirs	<ul style="list-style-type: none">- Annick LE MOIGNE donnant pouvoir à Fabien ARTAUD- Catherine PAUMAT donnant pouvoir à Françoise NEGRERIE- Vincent BERTHELIN donnant pouvoir à Cédric LE TAILLEUR- Rachel DUMONTEL donnant pouvoir à Sophiane DERLOT		
Absents excusé	<ul style="list-style-type: none">- Annick DECAEN- Anne FRERET		

Monsieur le Maire tient à présenter Madame Séverine SANCHEZ, stagiaire auprès de la secrétaire générale. Il lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire communique le décès de Monsieur Maurice SALEMBIER, Ancien président de l'UNC. A sa mémoire, Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 3 Mars 2025



1 - Délibération 2025001 : désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Cédric LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).

2 - Délibération 2025002 : approbation du précédent compte-rendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 17 décembre 2024.

3 - Délibération 2025003 : vote du Compte financier unique 2024

Monsieur le Maire se retire des débats et cède la présidence à Madame Françoise NEGRERIE, doyenne de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 Février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de D'Amfreville Saint Amand ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Amfreville Saint Amand ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 3 Mars 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 517 119,43	1 045 952,00	4 563 071,43
	Recettes réalisées (1)	B	576 856,55	1 089 412,57	1 666 269,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 310 581,89	1 749 518,66	5 060 100,55
	Dépenses réalisées (1)	E	460 110,11	995 580,26	1 455 690,37
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	116 746,44	93 832,31	210 578,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-206 537,54	703 566,66	497 029,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-89 791,10	797 398,97	707 607,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-89 791,10	797 398,97	707 607,87

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Aucune question n'est posée sur l'exécution du budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

4 - Délibération 2025004 : affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

AFFECTATION RESULTAT 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	460 110,11 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	576 856,55 €
RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT 2024	116 746,44 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 001	- 206 537,54 €
RESTES A REALISER 2024	
RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL 2024 1068	- 89 791,10 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	995 580,26 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	1 089 412,57 €
RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 2024	93 832,31 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023	703 566,66 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT GLOBAL 2024	797 398,97 €
TOTAL EXCEDENT FONCTIONNEMENT - DEFICIT INVESTIONNEMENT	707 607,87 €

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 3 Mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2024.

5 - Délibération 2025005 : Vote des Taux 2025

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts :

Suite à la réforme TH (Art 16 LFI 2020), le taux de TH était gelé jusqu'en 2022 inclus.

Ce taux de TH, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et le EPCI même en cas de maintien.

La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) sera également calculée avec ce taux.

TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	34.16 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	35.05 %
TAXE HABITATION (pour mémoire)	7.47 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les taux pour l'année 2025.

6 - Délibération 20250026 : vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2025 validé par la commission finance en date du 18 février 2025.

La présentation ne donne lieu à aucune question.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 s'équilibrant de la façon suivante :

- section de fonctionnement à	1 664 308.39 €
- section d'investissement à	3 975 740.99 €

7 - Délibération 2025007 : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs 2025 mis à jour au 1^{er} janvier 2025.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 3 Mars 2025



TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER JANVIER 2025

SERVICE	GRADE	CATEGORIE	HEURES	BASE	POSTE OUVERT	Equivalent temps plein	Equivalent temps plein/service	EFFECTIFS POUVUS
Administratif	Attaché territorial	A		35	35/35	1	1	0
Administratif	rédacteur principal de 2ème classe	B	31	35ème	35/35ème	0,89		1,00
Administratif	adjoint administratif	c	20	35ème	20/35ème	0,57		1,00
Administratif	adjoint administratif	C	35	35ème	35/35ème	1,00	2,46	1,00
Technique	adjoint technique	C	35	35ème	35/35ème	3,00		3,00
Technique	agent de maîtrise	C	35	35ème	35/35ème	1,00	4,00	1,00
École	agent spécifique principal 1ère classe écoles maternelle	C	30	35ème	30/35ème	0,86	0,86	1,00
École / Mairie	adjoint technique principal 2ème classe	C	28	35ème	28/35ème	0,80	0,80	1,00
Cantine	adjoint technique	C	19	35ème	19/35ème	0,54	0,54	1,00
							8,66	10,00

CONTRACTUELS

Technique	adjoint technique	C	35	35ème	35/35ème	1,00		1,00
Ecole	adjoint technique	C	28	35ème	28/35ème	0,80		1,00
cantine	adjoint technique	c	22	35ème	22/35ème	0,63		1,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau des effectifs 2025.

8 - Délibération 2025008 : Indemnités des élus 2025

Monsieur le Maire présente les indemnités de élus au conseil municipal :

Vu les articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du CGCT « Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril ».

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL**Lundi 3 Mars 2025**

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints

Considérant que la commune compte 1197 habitants,

Considérant que le taux pour cette strate de population est de 51.60 % pour le Maire et 19.80 % pour les adjoints

Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 51.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1^{er} adjoint et Maire délégué : 25.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Indication au 1^{er} janvier 2025 :

Fonction	Identifié	Taux %	Montant Brut
Maire	Jérôme DEBUS	51.6	2 121.03 €
1er Adjoint et Maire délégué	Fabien ARTAUD	25.5	1 048.18 €
2ème Adjointe	Annick LE MOIGNE	19.8	813.88 €
3ème Adjoint	Jean-Pierre PECHON	19.8	813.88 €
4ème Adjointe	Rachel DUMONTEL	19.8	813.88 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 3 Mars 2025



9 - Délibération 2025009: Attribution des subventions aux associations

Suite à la commission finances du 18 février dernier, Monsieur le 1^{er} adjoint présente les propositions de subvention au profit des associations :

Il est rappelé que les subventions ne pourront être versées sous réserve de la production des éléments administratifs et financiers demandés par la commune.

	2 025
UNION MAIRES & ELUS de L'EURE	233,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 111,00 €
PREVENTION ROUTIERE	60,00 €
UNCAFN	150,00 €
CLUB DES MIMOSAS	pas de demande
COMITE DES FETES AMFREVILLE	5 758,00 €
COMITE DES FETES SAINT AMAND	2 236,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €
APE LES ENFANTS D'AMFREVILLE	333,00 €
PREHANDYS 276	200,00 €
L'AMANFREVILLAISE	pas de demande
CAUE	220,70 €
BATIMENT CFA NORMANDIE	50,00 €
CFAIE	100,00 €
POUR LE BONHEUR DE LYLOU	100,00 €

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 3 Mars 2025

CPTS	20,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations.

10 - Délibération 2025010 : Consultation banques

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de consulter plusieurs banques afin de définir le meilleur taux fixe pour les 3 emprunts à savoir :

- Bâtiment de la Poste 250 000.00 €
- Pôle Santé 300 000.00 €
- Ecoles / accueil de loisirs 850 000.00 €
-

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la consultation des différentes banques sur un taux fixe pour les 3 emprunts définis au budget 2025.

11 - Délibération 2025011 : Acquisition du Pôle Santé

Suite à la délibération n°2024055 en date du 03 octobre 2024 la commune a fait une offre d'achat pour le pôle santé à hauteur de 300 000.00€ pour l'ensemble immobilier (pôle Santé) sur la commune de Fouqueville figurant au cadastre sur les parcelles ZE 286, ZE 288 et ZE 292.

Sachant que pour poursuivre le projet d'intérêt général d'accueil de praticiens de santé sur ce site il est a été prévu de régulariser, à date de la cession, les loyers, charges et taxes dues au titre des baux emphytéotiques, pour un montant total de 22 983.10 € à la Communauté de Commune.

Les frais d'actes notariés, estimés à 5 900 €, la mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif du site et le déplacement des archives de la Communauté de communes Roumois Seine seront à la charge de la Communauté de Communes.

Compte-tenu des aménagements qui seront nécessaires à la réalisation du projet par la commune, cette acquisition se réalisera au prix de 277 016.90€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024055 en date du 03 octobre 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente ;

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 3 Mars 2025

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat N° 2024-27261-27096 sur la valeur vénale en date du 24 mai 2024 précisant une valeur de 525 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant le projet de vente entre personnes publiques établi par le notaire, Maître Adrien PATY ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'achat de l'ensemble immobilier situé à Fouqueville au 21 F rue de la République (parcelles cadastrales ZE 286, ZE 288 et ZE 292) pour un montant de 277 016.90€ ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à l'acquisition de de l'ensemble immobilier (pôle Santé).

12 - Délibération 2025012 : Travaux Siege 27

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications à Saint Aubin des Fresnes.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 43 750.00 €
- en section de fonctionnement : 17 917.00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,

L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

13- Délibération 2025013 : Participation à la destruction de Nids de Frelons asiatiques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une participation pour les destructions des nids de Frelons asiatiques sur notre commune pour un montant de 30.00 € par foyer et par an.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 3 Mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la participation pour les destructions des nids de Frelons d'asiatiques pour un montant de 30.00 € par foyer et par an.

14 - Délibération 2025014 : participation transport scolaire

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour le transport scolaire des collèges et lycées pour un montant de 68 € dans la limite des 18 ans du jeune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation pour transport scolaire des collèges et lycées pour un montant de 68 €.

15 - Délibération 202515 : participation voyages linguistiques

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour les voyages linguistiques des collèges et lycées pour un montant de 55 € dans la limite des 18 ans du jeune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la participation pour les voyages linguistiques des collèges et lycées pour un montant de 55 €.

16 - Délibération 2025016: participation robots tondeuse

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour les robots tondeuses pour un montant de 100 € par foyer.

Les foyers qui auraient bénéficié de cette participation financière ne pourront y prétendre une seconde fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation pour l'acquisition des robots tondeuse pour un montant de 100.00 € par foyer dans les conditions précédemment citées.

17 - Délibération 2025017 : Demande de subvention acquisition de tableaux numériques écoles Jules de Blossville

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier la délibération car le montant a dû être actualisé début 2025.

IL est donc nécessaire de reprendre une délibération concernant la demande de subvention pour l'acquisition de tableaux numériques pour l'école suite à l'agrandissement de celle-ci.

Plan de financement :

-Fourniture

10 211.00 HT

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 3 Mars 2025

- Subvention DETR 40% 4 084.40 HT
- Soit un reste à charge de 6 126.60 HT sur fonds propres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, la demande de subvention au titre de la DETR. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

1 - Affaissements de terrains : Monsieur BIERLA demande quand seront pris en charge les travaux suite à l'affaissement sur la départementale D 86 de St Amand en face de la station de pompage. Monsieur le Maire informe que les services départementaux sont avisés. Ces travaux sont à la charge du département, la commune n'a pas plus d'informations.

Monsieur le Maire précise qu'en raison des fortes précipitations, de nombreux dommages ont été constatés.

2 - Travaux écoles : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux des écoles ont débuté début janvier. Sous une semaine les fondations seront coulées.

Une visite de chantier sera organisée pour le printemps.

3 - Absences de l'adjointe en charge des écoles : Monsieur LETAILLEUR souhaite avoir des nouvelles de l'adjointe en charge des écoles absente depuis un certain temps suite au mail de réorganisation. Monsieur le Maire constate qu'elle est très indisponible pour la collectivité et qu'il a dû reprendre la commission des affaires scolaires.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les adjoints et celle-ci afin de l'accompagner dans ses missions. Monsieur le Maire évoque la possibilité de lui retirer ses délégations, mais il aurait préféré que l'adjointe l'informe de son impossibilité à assurer ses missions. Monsieur le Maire est à la disposition des élus pour en discuter en dehors de la séance de conseil.

4 - Loto organisé par les écoles et les RPE : Monsieur le Maire tient à féliciter l'ensemble des organisateurs pour le loto au profit des écoles dans le cadre du voyage scolaire de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 3 Mars 2025



TABLEAU DES DELIBERATIONS

OBJET	DECISION	VOTE
<p><u>1 - Délibération 2025001 : désignation d'un secrétaire de séance</u> Monsieur Cédric LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>2 - Délibération 2025002 : approbation du précédent compte-rendu</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 17 décembre 2024.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>3 - Délibération 2025003 : vote du Compte financier unique 2024</u> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; Vu le Code des juridictions financières ; Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963, VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ; VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, Vu l'avis de la commission des finances du 17 Février 2025 ; Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de D'Amfreville Saint Amand ; Vu le Compte Financier Unique de la commune de Amfreville Saint Amand ;</p>	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 3 Mars 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	3 517 119,43	1 045 952,00	4 563 071,43
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	576 856,55	1 089 412,57	1 666 269,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	3 310 581,89	1 749 518,66	5 060 100,55
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	460 110,11	995 580,26	1 455 690,37
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	116 746,44	93 832,31	210 578,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-206 537,54	703 566,66	497 029,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	-89 791,10	797 398,97	707 607,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	-89 791,10	797 398,97	707 607,87

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

4 - Délibération 2025004 : affectation du résultat 2024

Approuvé

Unanimité

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

AFFECTATION RESULTAT 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	460 110,11 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	576 856,55 €
RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT 2024	116 746,44 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 001	- 206 537,54 €
RESTES A REALISER 2024	-
RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL 2024 1068	- 89 791,10 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	995 580,26 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	1 089 412,57 €
RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 2024	93 832,31 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023	703 566,66 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT GLOBAL 2024	797 398,97 €
TOTAL EXCEDENT FONCTIONNEMENT - DEFICIT INVESTIONNEMENT	707 607,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2024.

5 - Délibération 2025005 : Vote des Taux 2025

TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES 34.16 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES 35.05 %

Approuvé

Unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les taux pour l'année 2025.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 3 Mars 2025



<p><u>6 - Délibération 20250026 : vote du Budget Primitif 2025</u> Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 s'équilibrant de la façon suivante : - section de fonctionnement à 1 664 308.39 € - section d'investissement à 3 975 740.99 €</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>7 - Délibération 2025007 : Tableau des effectifs</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau des effectifs 2025.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>8 - Délibération 2025008 : Indemnités des élus 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maire : 51.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 1^{er} adjoint et Maire délégué : 25.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique <p>Le Conseil Municipal prend acte de cette information.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>9 - Délibération 2025009 : Attribution des subventions aux association</u> Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>10 - Délibération 2025010 : Consultation banques emprunt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment de la Poste 250 000.00 € - Pôle Santé 300 000.00 € - Ecoles / accueil de loisirs 850 000.00 € 	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 3 Mars 2025

<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la consultation des différentes banques sur un taux fixe pour les 3 emprunts définis au budget 2025.</p>		
<p><u>11 - Délibération 2025011 : Acquisition du Pôle Santé</u> Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'achat de l'ensemble immobilier situé à Fouqueville au 21 F rue de la République (parcelles cadastrales ZE 286, ZE 288 et ZE 292) pour un montant de 277 016.90€ ; D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à l'acquisition de de l'ensemble immobilier (pôle Santé).</p>	<p>Approuvé</p>	<p>Unanimité</p>
<p><u>12 - Délibération 2025012 : Travaux Siege 27</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour la deuxième tranche de travaux à St Aubin des Fresnes, L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).</p>	<p>Approuvé</p>	<p>Unanimité</p>
<p><u>13- Délibération 2025013 : Participation à la destruction de Nids de Frelons asiatiques</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la participation pour les destructions des nids de Frelons d'asiatiques pour un montant de 30.00 € par foyer et par an.</p>	<p>Approuvé</p>	<p>Unanimité</p>

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 3 Mars 2025

<p><u>14 - Délibération 2025014 : participation transport scolaire</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation pour transport scolaire des collèges et lycées pour un montant de 68 €.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>15 - Délibération 202515 : participation voyages linguistiques</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la participation pour les voyages linguistiques des collèges et lycées pour un montant de 55 €.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>16 - Délibération 2025016: participation robots tondeuse</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation pour l'acquisition des robots tondeuse pour un montant de 100.00 € par foyer dans les conditions précédemment citées.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>17 - Délibération 2025017 : Demande de subvention acquisition de tableaux numériques écoles Jules de Blossville</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, la demande de subvention au titre de la DETR. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.</p>	Approuvé	Unanimité

Dressé le 03 mars 2025

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,
Jérôme DEBUS